

DELIBERATION DU BUREAU
2024 n°20

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le Bureau Communautaire s'est réuni le 23/05/2024, sur convocation du Président envoyée le 16/05/2024.

Présents : F. CHARTREUX, A. HARMAND, JP. COUTEAU, R. SILLAIRE, L. GUYOT, J. BOCANEGRA, D. PICARD, Ph. MONALDESCHI, C. SAUVAGE, E. PAYEUR, JL. STAROSSE, JL. CLAUDON, R. ARNOULD, E. POIRSON, M. GUEGUEN, X. COLIN.

Excusé : O. HEYOB

BU2024-20- FINANCES (7.10) – DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS VERT DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DE LA ZAE DU PARC DE HAYE

Le 30 juin 2020, la SEBL Grand Est a racheté pour le compte de la CC2T, dont elle est l'aménageur, la zone d'activité du Parc de Haye à l'Etablissement Public Foncier du Grand Est. Un vaste programme de travaux a ensuite été établi dans le but de remettre à niveau l'ensemble des réseaux et voiries du site, en améliorer l'accès ainsi que sa qualité urbaine et environnementale.

En 2021, la SEBL Grand Est a sollicité l'Etat pour obtenir des subventions dans le cadre du fonds friche volet 1 pour le recyclage foncier de la zone : démolitions de plusieurs bâtiments très vétustes, travaux sur les réseaux humides, reprise de voirie. Cette tranche est très avancée et va être bientôt finalisée.

Ainsi, en 2023, un nouveau dossier a été déposé par la SEBL Grand Est dans le cadre du fonds vert pour engager de nouveaux travaux : restructuration de l'ancien site SERICA, démolitions de bâtiments (maison forestières, bâtiments datant de la présence militaire américaine). Le dossier n'ayant pas pu être instruit pour l'année 2023, les services de l'Etat ont demandé à la SEBL Grand Est d'actualiser les données et de redéposer un dossier pour 2024.

Les travaux de restructuration et de démolition sont prévus sur la période 2024 et 2025. Le montant des travaux s'élève à 6 466 836 € HT.

Le plan de financement prévisionnel HT de ces travaux se décline ainsi :

| Financement travaux | Montant de la subvention | Taux |
|--|--------------------------|--------------|
| FONDS VERT 2024 | 853 788 € | 13.30 % |
| Recettes : cessions et loyers | 3 620 876 € | 56 % |
| Autres financements publics (préciser) | | |
| Participation du demandeur : | 1 992 172 € | 30.70 % |
| TOTAL | 6 466 836 € | 100 % |

En conséquence, le Bureau communautaire est invité à :

- Autoriser le Président à demander à son aménageur SEBL Grand Est, de solliciter l'accompagnement financier de l'Etat, au titre du fonds vert 2024, pour le projet tel que décrit ci-dessus ;
- Autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Mis en ligne le 27/05/2024 à 10h13

REÇU EN PREFECTURE
le 27/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20240523-BU2024_20-D